

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bouliac - Soutien au commerce de proximité - Etude préalable - Contrat de codéveloppement 2012/2014 FA 2 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Bouliac bénéficie à l'heure actuelle d'une offre commerciale d'hyper proximité et de dépannage complétée par un marché non sédentaire le vendredi matin, de petite taille (4 étals).

Ces commerces supportent de vrais handicaps pouvant à court terme nuire à leur pérennité :

- des locaux souvent trop exigus pour permettre un développement
- un manque de visibilité (vitrines et enseignes peu identifiables)
- l'absence d'une locomotive

alors que l'offre commerciale de centre bourg doit tenir compte du pôle majeur d'envergure métropolitaine de Auchan Bouliac, avec un centre commercial de 38 850 m<sup>2</sup> (Hypermarché, galerie marchande et parc de GMS commerciales) bénéficiant d'une large zone de chalandise sur l'est de l'agglomération.

La ville souhaite conserver et développer l'offre commerciale de proximité en centre bourg par la création d'un nouvel espace commercial de proximité dit Espace Vettiner d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, correspondant à une dizaine de commerces, devant permettre par transfert de regrouper cette offre existante éparpillée dans le centre bourg, de la densifier et d'en assurer la pérennité.

Avant de lancer la réalisation de l'opération qui se fera sous maîtrise d'ouvrage communale, il s'agit, d'une part, d'en vérifier la faisabilité économique et l'équilibre financier susceptible d'en résulter et d'autre part de réfléchir dès maintenant à des actions devant permettre le développement de l'artisanat et du commerce locaux et la capacité à les accueillir. Enfin il s'agit également de construire une instance de dialogue entre la mairie et les commerçants afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs ce projet structurant en plein centre bourg doit faire l'objet d'une attention particulière pour son traitement urbanistique et environnemental.

La réalisation d'une étude de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage communale a donc été décidée.

La mission est décomposée en deux parties : d'une part une phase diagnostic, avec notamment des analyses de l'offre commerciale actuelle, de la demande commerciale et de son évolution possible, de l'environnement avec les espaces commerçants existants.

La seconde phase de l'étude permettant de définir une stratégie d'aménagement commercial et un programme d'actions et d'animations.

Après appel d'offres, cette mission a été confiée à l'atelier d'urbanisme commercial Intencité.

Le déroulement de l'étude est suivi par un comité de pilotage auquel la CUB participe, aux côtés de la municipalité, de la CCIB, de la Dirrecte et de la CMARA33.

Le financement de cette étude est prévu à l'axe 1 du règlement d'intervention relatif au commerce de proximité adopté lors du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

S'agissant d'une étude préalable, l'engagement de la Communauté urbaine est prévu à hauteur de 30% du montant de l'étude, dans la limite de 12 000 €

Cette action est inscrite au contrat de développement 2012/2014 signé entre la CUB et la Commune (fiche action n°2)

Le plan de financement de l'étude s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ H.T.</b>
Coût Etude	18 050	Commune Bouliac	12 635
		Communauté urbaine	5 415
<b>TOTAL</b>	<b>18 050</b>		<b>18 050</b>

La phase diagnostic fait d'ores et déjà apparaître que le pôle d'hyper proximité actuel joue un rôle de « dépannage » et de services, mais que la création d'un nouvel espace commercial de proximité avec le transfert des activités déjà existantes, correspond à l'attente de la population, doit offrir de nouvelles conditions d'exploitation aux commerçants et en assurer l'attractivité. La phase actions permettra de valider le projet urbain, d'étudier les capacités de transfert des commerçants, de vérifier les hypothèses de financement et de retour sur investissement et de proposer les premières actions d'animation, notamment par la création d'une association des commerçants dont le premier objectif sera de représenter les commerçants pour la mise en œuvre du projet Vettiner.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la Charte d'urbanisme commercial de la Communauté urbaine, adoptée par délibération du Conseil de Communauté 2011/0094 du 11 février 2011

**VU** le règlement d'intervention relatif au commerce de proximité, adopté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012

**VU** le contrat de co-développement 2012/2014 passé avec la commune de Bouliac (FA n°2)

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la volonté de la commune de Bouliac de renforcer le commerce de proximité est en adéquation avec les orientations de la politique communautaire en matière d'urbanisme commercial mais nécessite pour sa mise en œuvre opérationnelle la réalisation d'une étude préalable,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer à la commune de Bouliac une subvention de 5 415 € pour le financement d'une étude de faisabilité pour le renforcement du commerce de proximité, d'un montant total de 18 050 € H.T.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, définissant les conditions de règlement de la subvention précitée.

**Article 3** : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657341, fonction 90, CDR BD00, opération 05P0980003 subventions aux organismes de développement économique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014

M. NICOLAS FLORIAN